

Arrêté n° AG-33-2025 portant mise à jour de la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts » - session 2022,

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique, **articles L325-19 et L325-20 notamment**,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 susvisé,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2020,
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,
Vu la convention établie entre le Centre de Gestion de l'Indre et le Centre de Formation d'Apprentis Agricole de l'Indre pour la mise en œuvre des épreuves pratiques,
Vu l'arrêté n° AG-33-2021 du 3 mai 2021 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts »,
Vu l'arrêté n° AG-55-2021 du 9 juillet 2021 portant formation du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts »,
Vu l'arrêté n° AG-63-2021 du 30 septembre 2021 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent technique territorial principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espace verts », session 2022,
Vu l'arrêté n° AG-64-2021 du 30 septembre 2021 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir à l'examen professionnel susmentionné,
Vu l'arrêté n° AG-68-2021 du 2 décembre 2021 portant désignation des correcteurs de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts » - session 2022,
Vu l'arrêté n° AG-03-2022 du 7 janvier 2022 modifiant l'arrêté n° AG-64-2021 susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-05-2022 du 14 janvier 2022 portant désignation des concepteurs de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts » session 2022,

Vu l'arrêté n° AG-06-2022 du 17 janvier 2022 modifiant l'arrêté n° AG-68-2021 portant désignation des correcteurs de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts » - session 2022,

Vu l'arrêté n° AG-12-2022 du 25 février 2022 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-14-2022 désignant les examinateurs de l'épreuve pratique d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts » - session 2022,

Vu la réunion du jury en date du 24 mars 2022 arrêtant la liste définitive des candidats admis à l'examen susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-17-2022 fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts» - session 2022,

Vu l'arrêté n° AG-83-2024 portant mise à jour de la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts » - session 2022,

Vu la demande de maintien d'inscription sur ladite liste d'admission,

ARRÈTE :

Article 1 :

Reste inscrit à compter du **1^{er} avril 2025** sur la liste d'admission d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal 2ème classe, spécialité « Espaces naturels – Espaces verts », Session 2022, le lauréat suivant :

| Prénom | NOM |
|---------|--------|
| Antoine | BONNET |

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 10 avril 2025.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation


CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE (58)
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE
Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente